

Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

SH

Date de l'annonce publique de la séance:  
30.04.2009

Date de la convocation des conseillers :  
30.04.2009

point de l'ordre du jour no:  
13/03

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 8 mai 2009**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hannen, Jaerling, Hildgen, Codello, Weidig, Becker, Baum, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Maroldt, Snel, Huss, Roller, Knaf, Zwilly, Wohlfarth, conseillers

**Le Conseil Communal:**

COMMISSARIAT DE DISTRICT  
12 MAI 2009  
KEMBOURG

**Objet: Compromis d'acquisition signé entre la Ville et la société Foyer Vie S.A. concernant les anciens bureaux Foyer sis « place Boltgen »**

Vu le compromis d'acquisition du 22 avril 2009 signé entre la Ville et la société Foyer Vie S.A. avec siège social à Leudelange, aux termes duquel la Ville acquiert dans un immeuble en copropriété, inscrit au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord sous le n°440/16115, au lieu-dit « place Boltgen », bâtiment A, les biens suivants :

- une réserve de 90m2, un box (n°40) et 5 parkings (n°41, 42, 43, 44, 45) au sous-sol
- les lots 3 et 4 formant des bureaux de 105 m2 au rez-de-chaussée
- des bureaux de 225 m2 au premier étage

Considérant que cette acquisition se fait au prix de 1.275.000.- EUR ;

Considérant que l'acquisition est faite dans le but d'y installer le Point d'Information pour Jeunes de la Ville ;

Considérant que l'acquisition est réalisée dans un but d'utilité publique ;

Vu l'article 4/0720/2121/001 « Acquisition de biens fonciers » ;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve à l'unanimité**

le compromis d'acquisition précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 08/05/2009

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

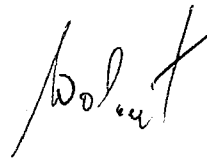
No. 11/97/09


Vu et approuvé

L'acte à passer entre les parties restera  
soumis à mon assentiment

Luxembourg, le 29 mai 2009

Pour Le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du Territoire,  
p.s.d.



 Service : **Secrétariat**  
**ESCH** Esch/Alzette, le *SH*  
10 JUIN 2009

COMMISSARIAT DE DISTRICT  
04 JUIN 2009  
Luxembourg